

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1339-1340: Numéro spécial

Artikel: Le génie génétique : pour un soutien critique
Autor: Escher, Gérard
Kapitel: Pour conclure
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour conclure

CE QUI FRAPPE D'ABORD, c'est la confrontation stérile entre deux camps également marqués par le dogmatisme: d'un côté les partisans des expériences génétiques, à la tête desquels on trouve l'industrie chimique pour qui le progrès technique est synonyme de progrès pour l'humanité; de l'autre les adversaires pour qui ces expériences ne sont que le prolongement d'une agriculture industrialisée néfaste à l'environnement et donc à proscrire. De part et d'autre dominant préjugés et perception réductrice de la réalité. Et entre les deux, la grande masse des hésitants et des indifférents.

L'approche éthique d'un tel problème passe d'abord, avant tout jugement de valeur, par un effort d'appréhension des faits en cause et de leur complexité: de quoi est-il question exactement dans ces expériences, quel est le contexte écologique et social, y a-t-il des alternatives?

Plusieurs de ces expériences sont en fait des essais; elles ne sont pas réalisées dans des conditions de laboratoire, sous contrôle, à l'abri des facteurs perturbants, mais au contraire en pleine nature puisqu'il s'agit de tester *in vivo* le comportement des nouveaux organismes. La nature devient laboratoire, l'essai se déroule dans un espace public lui-même objet de manipulation. La question acquiert ainsi une dimension politique. En démocratie, ceux qui peuvent être touchés par l'exercice d'un pouvoir ont droit à contrôler ce pouvoir. Tout comme dans la recherche clinique l'accord du patient est indispensable, dans le domaine de la biogéné-

tique le public doit pouvoir donner son opinion; directement sur les principes et par l'intermédiaire d'organes démocratiquement constitués pour les décisions plus concrètes. Aujourd'hui les commissions autodésignées par les milieux scientifiques n'ont aucune légitimité: pour de tels enjeux, les experts n'ont pas à se substituer à la population concernée pour dire ce qui est acceptable.

L'évaluation des risques technologiques n'est pas une question scientifique seulement; des valeurs sont en jeu. Jusqu'à présent, dans un débat influencé par deux réductionnismes antagoniques, on n'a parlé que de moratoire, d'interdiction, de limitation ou au contraire de nécessaire liberté. Il est temps de réfléchir et de mettre en place des procédures qui permettent une discussion plus sereine et des décisions moins unilatérales, notamment en ouvrant les organes compétents à tous les milieux intéressés, y compris aux esprits critiques.

Pour une évaluation permanente

Souvent les initiatives populaires contribuent à stimuler le débat politique. Elles bousculent l'agenda en imposant des thèmes négligés par les partis et les autorités. Même si elles sont rejetées en votation, elles préparent le terrain pour des solutions innovatrices. Bref, le droit d'initiative apporte l'oxygène indispensable à un système politique guetté par l'immobilisme.

Cette qualité ne vaut pas dans tous les cas. Dans le dossier du génie génétique, par

exemple, l'initiative lancée par l'Appel de Bâle a contribué à figer des positions inconciliables plutôt qu'elle n'a éclairé les enjeux et les problèmes liés à ce nouveau pouvoir de l'homme sur la vie. Il n'est que d'observer la campagne lancée depuis plusieurs mois déjà et qui table avant tout sur la peur. Pour les uns, peur que la dissémination des organismes génétiquement modifiés ne perturbe l'équilibre écologique et n'affecte la santé humaine. Pour les autres, peur que la renonciation à ces nouvelles techniques ne nous laisse désarmés face à des maladies aujourd'hui incurables.

En politique comme ailleurs la peur est mauvaise conseillère. Point n'est besoin de disposer de compétences scientifiques étendues pour comprendre que le génie génétique comporte tout à la fois des avantages indéniables et des risques certains. Un scrutin populaire qui ne laisse de choix qu'entre l'adhésion ou le rejet ne permet pas d'affronter sereinement un tel problème. La Constitution, parce qu'elle établit des règles fixes difficilement modifiables, n'est pas le lieu adéquat pour trancher de manière catégorique.

Initiative ou pas, le génie génétique continuera de se développer. Si nous lui bar-

rons la route, ce développement se fera ailleurs et nous n'hésiterons pas, le cas échéant, à profiter de ses découvertes. Plutôt que de nous déchirer abstraitement sur le principe, c'est du processus de contrôle qu'il faut débattre. Déjà le Parlement a édicté des dispositions législatives qu'il complétera probablement d'ici l'an prochain.

Cela ne suffit pas. Les incertitudes et l'enjeu éthique que recèle le génie génétique exigent une approche nouvelle, des modes de participation originaux aptes à garantir le contrôle démocratique d'un domaine à la fois complexe et en constante évolution. Pour être efficace, ce contrôle implique une évaluation permanente de l'impact des applications du génie génétique et un suivi dans l'appréciation des enjeux toujours nouveaux de cette discipline. Certains pays ont institué des conférences de consensus réunissant experts et laïcs. Pourquoi ne pas admettre que, dans certains domaines, les formes traditionnelles de la démocratie directe ont atteint leurs limites et ne pas tenter l'expérience en Suisse?

Mais l'on ne pourra innover si des interdits irréalistes et isolationnistes mettent fin à la recherche. Il faut donc lever le veto de l'initiative. Ce refus est un préalable.

